



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mél : yves.paul@oise.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **29 AVR. 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de CREVECOEUR-LE-GRAND

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 1 février 2016, reçue le 3 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 106, 149, 151, 615 et 930.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

La RD 106 est classée route de 4^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

La RD 149 est classée route de 3^e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

La RD 151 est classée jusqu'au PR 39.472, route de 4^e catégorie et à partir du PR 39.472, route de 3^e catégorie.

La RD 615 est classée route de 5^e catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

La RD 930 est classée route de 3^e catégorie.

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 106, au PR 2.000, de 1 041 véhicules par jour, dont 2,7 % de poids lourds, en septembre 2014 ;
- Sur la RD 151, au PR 35.000, de 1 795 véhicules par jour, dont 7 % de poids lourds, en mars 2014 ;
- Sur la RD 930, au PR 30.000, de 3 411 véhicules par jour, dont 9,7 % de poids lourds, en mai 2014 ;

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

Les données sont en cours de numérisation aux Archives départementales et ne sont pas disponibles pour le moment.

1.5 Accidentologie entre le 01/01/2010 et le 31/11/2015

Sur la RD 151, un accident est survenu provoquant 1 blessé hospitalisé.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND.

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est concernée par :

les lignes régulières :

- n° 4445, LAVACQUERIE / BEAUVAIS ;
- n° 4445BONN, BONNEUIL-LES-EAUX / BEAUVAIS ;
- n° 4445CRO, CROISSY-SUR-CELLE / BEAUVAIS.

et les lignes scolaires :

- de desserte du collège Jehan le Freron de CREVECOEUR-LE-GRAND ;
- de desserte de l'école primaire de CREVECOEUR-LE-GRAND.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est traversé par :

- le GR 125 inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil départemental du 18 janvier 1990 ;

- l'itinéraire « Circuit en Oise normande » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération n° 305 du conseil départemental du 8 novembre 1991 ;
- l'ancienne ligne de chemin de fer « CREVECOEUR / SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE » inscrit au PDIPR par délibération du conseil départemental du 20 juin 2002, le conseil municipal de CREVECOEUR-LE-GRAND ayant émis un avis favorable le 18 janvier 2001 ;
- le circuit « La Vallée Madame » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental du 14 décembre 2009, le conseil municipal de CREVECOEUR-LE-GRAND ayant émis un avis favorable le 19 septembre 2007.

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Le SDCD a retenu la liaison BEAUVAIS / SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE / CREVECOEUR-LE-GRAND / CONTY comme itinéraire de priorité 1.

La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est retenue comme pôle d'attractivité de priorité 1 : accès à la zone d'intérêt communautaire et accès au collègue.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est concerné en sa limite par :

- l'ENS d'intérêt local « Bois du Camp Jourdain » (PPI26) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Butte du Gallet » (PPI27) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Larris de Fontaine-Bonneleau » (GENSO6).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est alimentée par le captage implanté sur le territoire de la commune de BLICOURT.

2.2 Assainissement :

La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND dispose depuis sa mise en service en Août 2015, d'une nouvelle unité de traitement d'une capacité de 5 400 équivalents-habitants, conforme aux exigences réglementaires pour l'atteinte du bon état du milieu récepteur.

2.3 Rivière :

La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND n'est pas directement concernée par la thématique rivière même si elle se situe à cheval sur les bassins du Thérain et de la Celle. Son positionnement en tête de bassin versant implique une maîtrise des ruissellements ainsi que celle des eaux pluviales urbaines et routières.

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) tient à communiquer les éléments suivants à la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.

Pour le département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié le 17 mars 2014. Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Le conseil départemental de l'Oise a, par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015, transféré sa compétence « gestion du SDTAN de l'Oise et de ses évolutions » au SMOTHD. Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son conseil syndical du 24 septembre 2015.

Il est donc important que la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

2) ETAT DES LIEUX EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

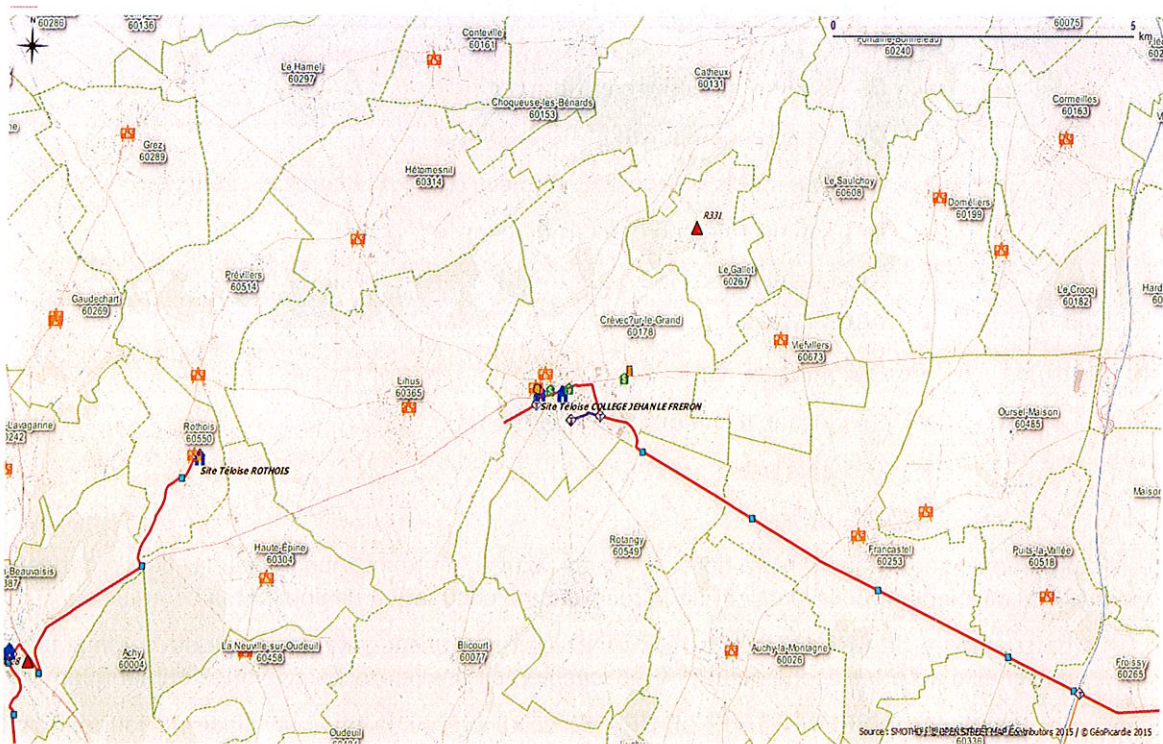
La qualité de la desserte ADSL de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND ne permet pas à ses habitants d'être éligibles au triple-play (Téléphonie, Internet et Télévision).

3) ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE HAUT-DEBIT DE L'OISE « TELOISE »

La stratégie développée par le département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un « Réseau d'Initiative Publique (RIP) » haut débit dénommé « Teloise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui d'environ 1250 Km et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau est présent sur la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND. Le collège Jehan le Fréron et deux autres sites sont reliés au réseau, des chambres et boîtiers d'épissures sont également présents sur la commune.

RESEAU ET INFRASTRUCTURES Teloise SUR CREVECOEUR LE GRAND



4) RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE « OISE THD »

Le SDTAN en vigueur a donc été transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise Numérique s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à manifestation d'intentions d'investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés SFR et Orange d'ici 2020.

La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND est intégrée dans le projet Oise Numérique afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH est prévu en 2018.

Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué précédemment, ce réseau sera étendu par capillarité à partir du Nœud de Raccordement Optique (NRO) R331 installé à LE GALLET et irriguera la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND.

Il est donc important que la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND intègre dans son PLU cette extension future du réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dès 2018.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- ✓ La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens
 - Des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA)
 - Des chambres
 - Des fourreaux
 - Des poteaux
 - Des locaux techniques et répartiteurs
 - Des antennes
 - Des pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants mais également pour le calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- ✓ La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement.
- ✓ La commune de CREVECOEUR-LE-GRAND devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).
- ✓ Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la loi. De son côté le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental est propriétaire sur le territoire de la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND des bâtiments suivants :

- Le Centre Routier Départemental (CRD), 52 rue de Breteuil
- La gendarmerie, 26 rue de Clermont (gérée sous bail emphytéotique par la SNI)
- Le collège Jehan le Fréron, rue des Ecoles / rue de Marseille

Par ailleurs, le projet de restructuration du collège, à l'étude depuis 2009, est susceptible de ne pas être maintenu.

VI. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes de CREVECOEUR-LE-GRAND, EPCI auquel appartient la commune de CREVECOEUR-LE-GRAND, le PDH préconise la production annuelle de 39 à 43 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logement locatif social et 22% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

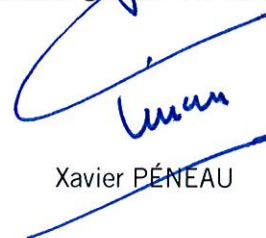
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait de 4 circuits PDIPR
- 2 fiches descriptives ENS.
- 1 fiche descriptive GENS

Handwritten notes, possibly a signature or initials, located in the lower-left quadrant of the page.



PPI26

Bois du Camp Jourdain



ID

Surface : 371**Altitude :****Entité paysagère :**

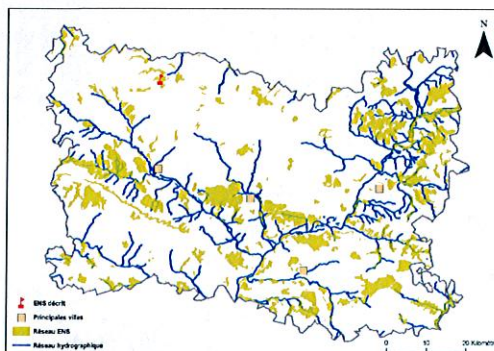
PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

CREVECOEUR-LE-GRAND.

Commune(s) concernée(s) :

CATHEUX, CHOQUEUSE-LES-BENARDS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200362, ZNIEFF I n° 22022000 6,
ZNIEFF II n° 220220001.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

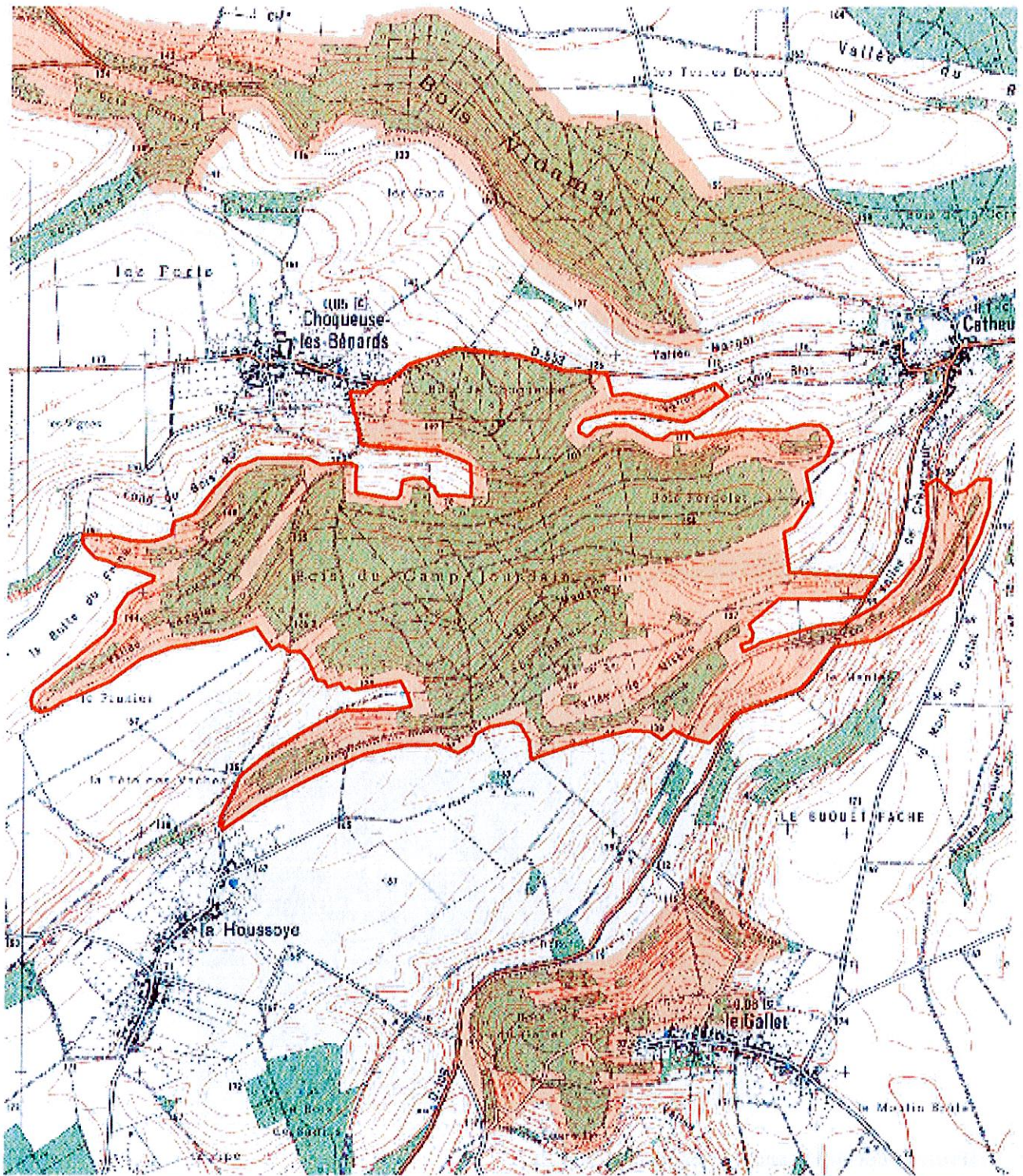
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois du Camp Jourdain et les vallées sèches du Camp Biot, Langlet, Misère et de Crèvecœur sont inscrits dans le plateau crayeux, en amont des sources de la Celle. Ces vallons, orientés ouest-est ou sud-ouest/nord-est, présentent un versant thermophile exposé au sud et un versant exposé au nord, plus froid.

Ces versants sont occupés par des boisements de feuillus pour l'essentiel, des pelouses sèches en mosaïque avec des fourrés de recolonisation et des bosquets.



 Délimitation de l'ENS

0 375 750 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les pelouses thermocalcicoles, les hêtraies calcicoles, neutrophiles et acidophiles

Espèces végétales remarquables

Le Polygale chevelu (*Polygala comosa**), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), le Thésion couché (*Thesium humifusum*) ; la Belladone (*Atropa bella-donna*) ; l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Céphalanthère blanche (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ; le Daphné lauréole (*Daphne laureola*)

Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*) ; le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Conventionnement avec agriculteurs avec bail emphytéotique
- Gestion à mettre en accord avec orientations du DOCOB
- Suivi écologique par CSNP
- PDIPR
- Action concertée sur les 4 sites avec actions à privilégier sur les sites d'intérêt entomo et chiroptères

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 79

Altitude : 119 - 182 m

Entité paysagère :

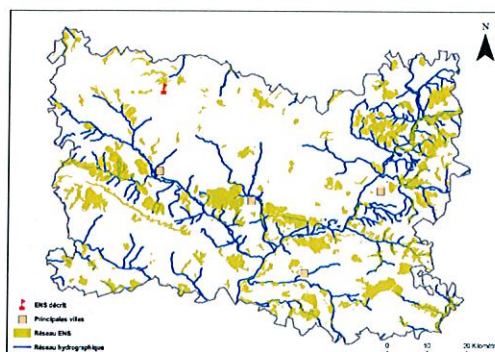
PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

CREVECOEUR-LE-GRAND.

Commune(s) concernée(s) :

CREVECOEUR-LE-GRAND, LE GALLET.



Inscription à inventaire, statut de protection :

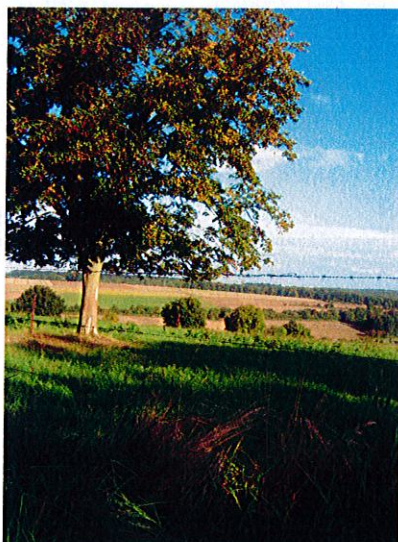
ZNIEFF I n°220220002, ZNIEFF II n°220220001.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

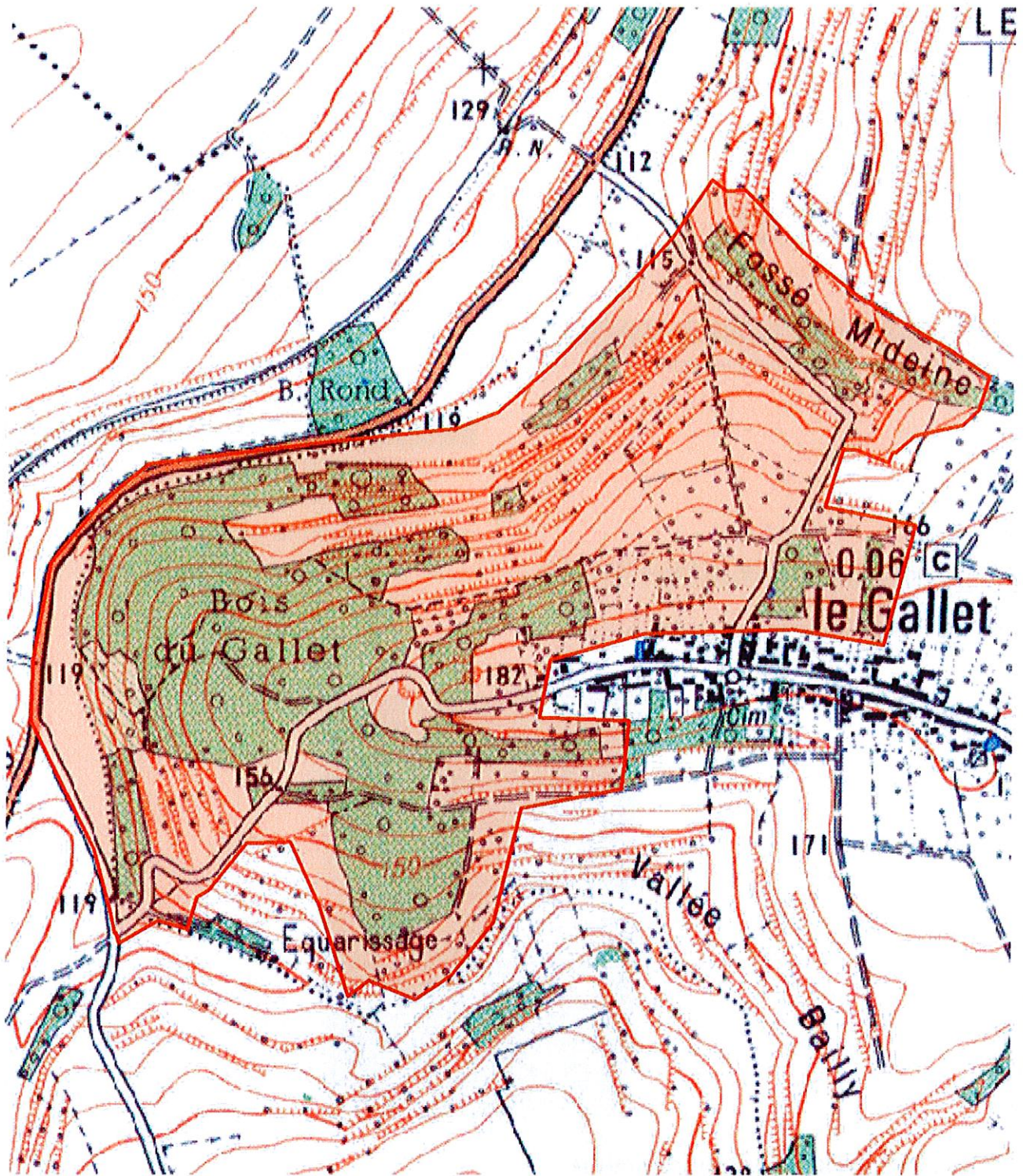
Vocation proposée

Restauration et gestion des milieux ouverts et bocagers.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est ramassé sur une petite butte à dominante agro-pastorale mais présentant une diversité de milieux intéressants en mosaïque: Pâturages équins, boisements, vergers, sablière et pelouse calcicole



 Délimitation de l'ENS

0 120 240 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

L'ancien poulcier de galets thanétiens, unique en Picardie, les milieux sablo-caillouteux du sommet de la butte ; les pelouses-ourlets et lisières thermocalcicoles ; les prés et vergers entourés de haies

Espèces végétales remarquables

La Potentille argentée (*Potentilla argentea*) et de la Vulpie queue-d'écureuil (*Vulpia bromoides*) ; la rare Laïche écartée (*Carex divulsa* susp. *divulsa*), le Polystic spinuleux (*Polysticum setiferum* var. *hastulatum*) et, sur sols crayeux secs, l'Epière des Alpes (*Stachys alpina*) ; la rare Bugle petit pin (*Ajuga chamaepitys*), la Noix de terre (*Bunium bulbocastanum*), assez rare et plusieurs espèces d'orchidées, dont l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et le Poirier sauvage (*Pyrus pyraeaster*)

Espèces animales remarquables

Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont assez bien connectés entre eux et la présence de haies pour la plupart arbustives fluidifie les transitions et fait office de corridors écologiques.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le contexte d'agriculture intensive dans lequel s'inscrit le site lui est défavorable, et notamment les champs de maïs.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen à mauvais. Les zones agricoles sont dégradées parfois par surpâturage, parfois par abandon. L'apparition de friches est également défavorable au maintien de la diversité du site. Quelques décharges vertes (herbes, fumier) viennent perturber le site. Les pelouses calcicoles sont en voie de fermeture importante et ne sont plus que relictuelles sur le site ; les fonctionnalités semblent altérées. Les boisements et les buttes sablo-caillouteuses sont eux en bon état de conservation malgré la gestion inadéquate et les pistes de vélo-cross.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est parfaitement visible depuis la RD106 avec des vues immédiates. On notera également une vue intéressante depuis le coteau opposé au niveau du village de la Borde.

A l'intérieur du site, on a deux routes qui offrent des perceptions différentes :

- l'entrée sud du Gallet : Route cheminant essentiellement en couvert boisé
- l'entrée nord du Gallet : Route perpendiculaire au coteau avec un champ visuel largement ouvert offrant non seulement des vues sur les cultures mais également et surtout des vues panoramiques sur l'extérieur.

Le boisement est géré, les motocross/quad laissent des marques indélébiles (remodelé superficiel et sol à nu). Sur le coteau, on retrouve une relique de prairies sèche avec genévrier mais en voie de recolonisation accélérée. On peut prévoir un reboisement total du coteau avec des cultures en contrebas (pentes moins fortes).

Ce site est banal et présente un faible intérêt paysager.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable par routes goudronnées et sentiers. On note la présence du "circuit de la fosse mideine" et "la coulée verte" sur le site ; deux itinéraires de randonnée pédestre.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (élevage, vergers et quelques champs), loisirs (vélo-cross et randonnée et chasse (faisans d'élevage)) et foresterie (quelques plantations)

Principales activités aux alentours

Agriculture intensive

Fréquentation

Loisirs, exploitation agricole, proximité du village. La fréquentation doit être mieux encadrée dans les secteurs de cross et doit éviter un maximum le secteur du poulier de galets.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Panneaux réglementant la dépose de cadavres d'animaux (centre d'équarissage) et panneaux de randonnée

Gestion et valorisation actuelles

Privé

Dégradation et menaces

Surpâturage occasionnel, enrichissement de parcelles, décharges ponctuelles, maïs, pistes de vélo-cross, fermeture des milieux par abandon des systèmes culturaux et pastoraux.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Contractualisation avec des éleveurs
Inventaire écologique

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



GENS06

Larris de Fontaine-Bonneleau



☑ ID

Surface : 1141**Altitude :****Entité paysagère :**

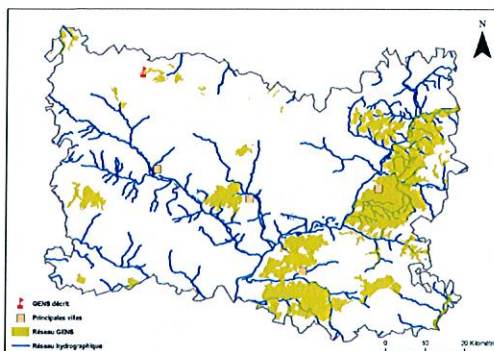
PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

Crèvecœur-Le-Grand, Grandvilliers.

Commune(s) concernée(s) :

CATHEUX, CEMPUIS, CHOQUEUSE-LES-BENARDS, CONTEVILLE, CORMEILLES, DOMELIERS, FONTAINE-BONNELEAU, LAVACQUERIE, LE HAMEL, LE MESNIL-CONTEVILLE, LE SAULCHOY, SOMMEREUX.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

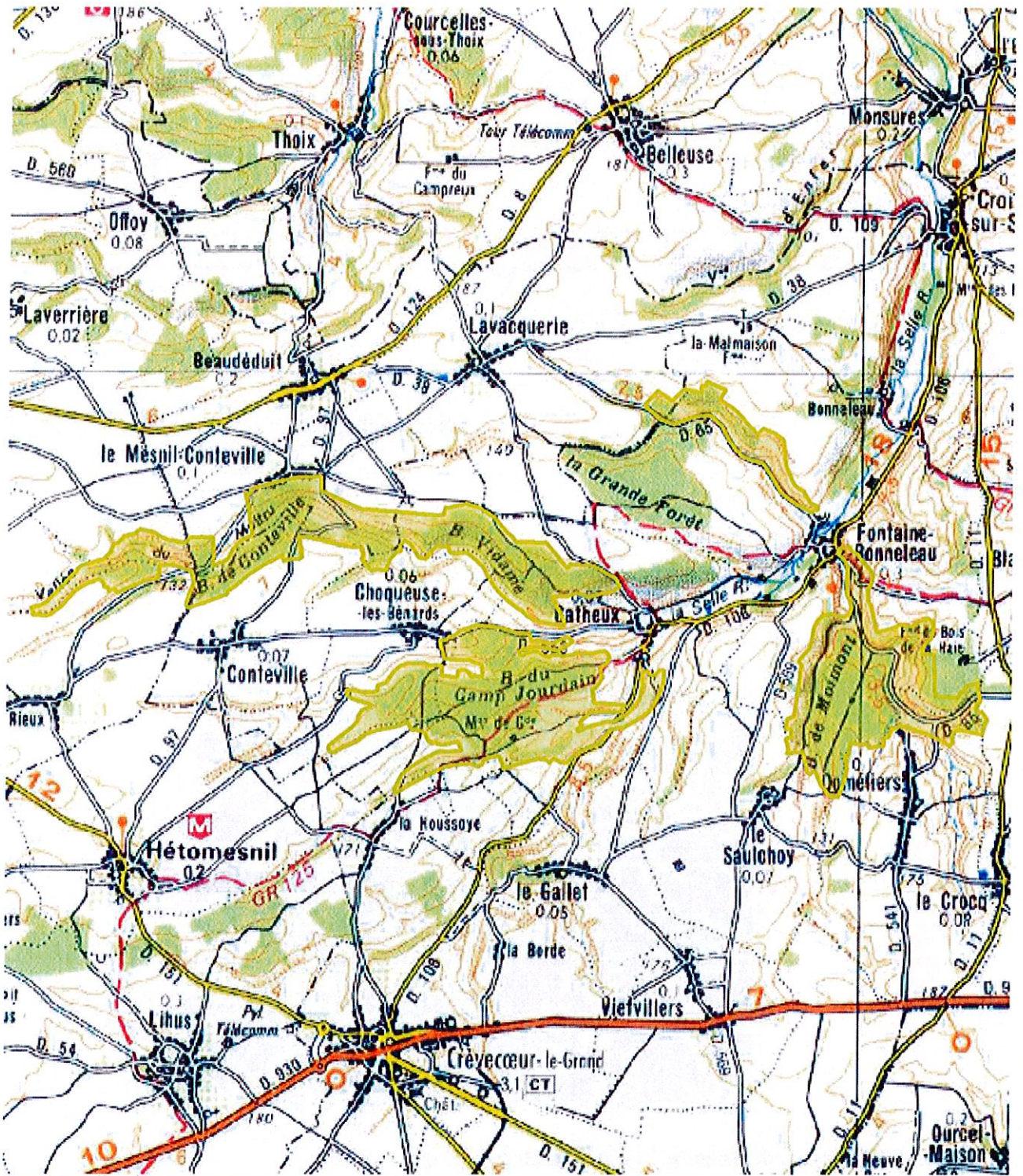
Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Sur les versants souvent raides, les différents niveaux de roche crayeuse affleurent en maints endroits. Les siècles de mise en valeur agricole ont contribué à façonner des systèmes de haies en rideaux, typiques des espaces crayeux, permettant de limiter l'érosion, active sur ces vallons.

Entre les haies, les bois et les cultures, s'intercalent des espaces de pelouses, de fourrés et de lisières thermocalcicoles, notamment sur les pentes les plus fortes, où les sols caillouteux (rendzines) sont peu favorables à l'emblavement. Ces milieux secs, caractérisés par la présence des Genévriers, constituent des reliques de parcours à moutons traditionnels.



 Délimitation du GENS

0 1 240 2 480 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Habitats Natura 2000 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)* ; Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin ; Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Espèces végétales remarquables

Flore thermocalcicole remarquable avec la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), sur les éboulis crayeux ; la Daphnée lauréole (Daphne laureola) ; l'Épiaire des Alpes (Stachys alpina) ; l'Hellébore fétide (Helleborus foetidus) ; le Polygale chevelu, (Polygala comosa*) ; la Belladone (Atropa bella-donna) ; le Séséli du Liban (Seseli libanotis) ; le Bugle petit pin (Ajuga chamaepitys) ; la Globulaire ponctuée (Globularia bisnagarica)...
Cortège d'orchidées, assez rares à très rares et menacées, qui croissent sur les pelouses à Genévriers et les lisières ensoleillées : Epipactis brun rouge (Epipactis atrorubens), Ophrys mouche (Ophrys insectifera), Céphalanthère blanche (Cephalanthera damasonium)...
La Céphalanthère à longues feuilles (Cephalanthera longifolia*) a été récemment notée sur les larris, où elle subsisterait encore actuellement, les milieux pouvant lui convenir.

Espèces animales remarquables

Espèces inscrites aux Directives de Natura 2000 :

>> Invertébrés : Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)* ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)

>> Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis) - Hivernage ; Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum) - Hivernage ; Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) - Hivernage ; Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini) - Hivernage

>> Poissons : Chabot (Cottus gobio) ; Lamproie de Planer (Lampetra planeri)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

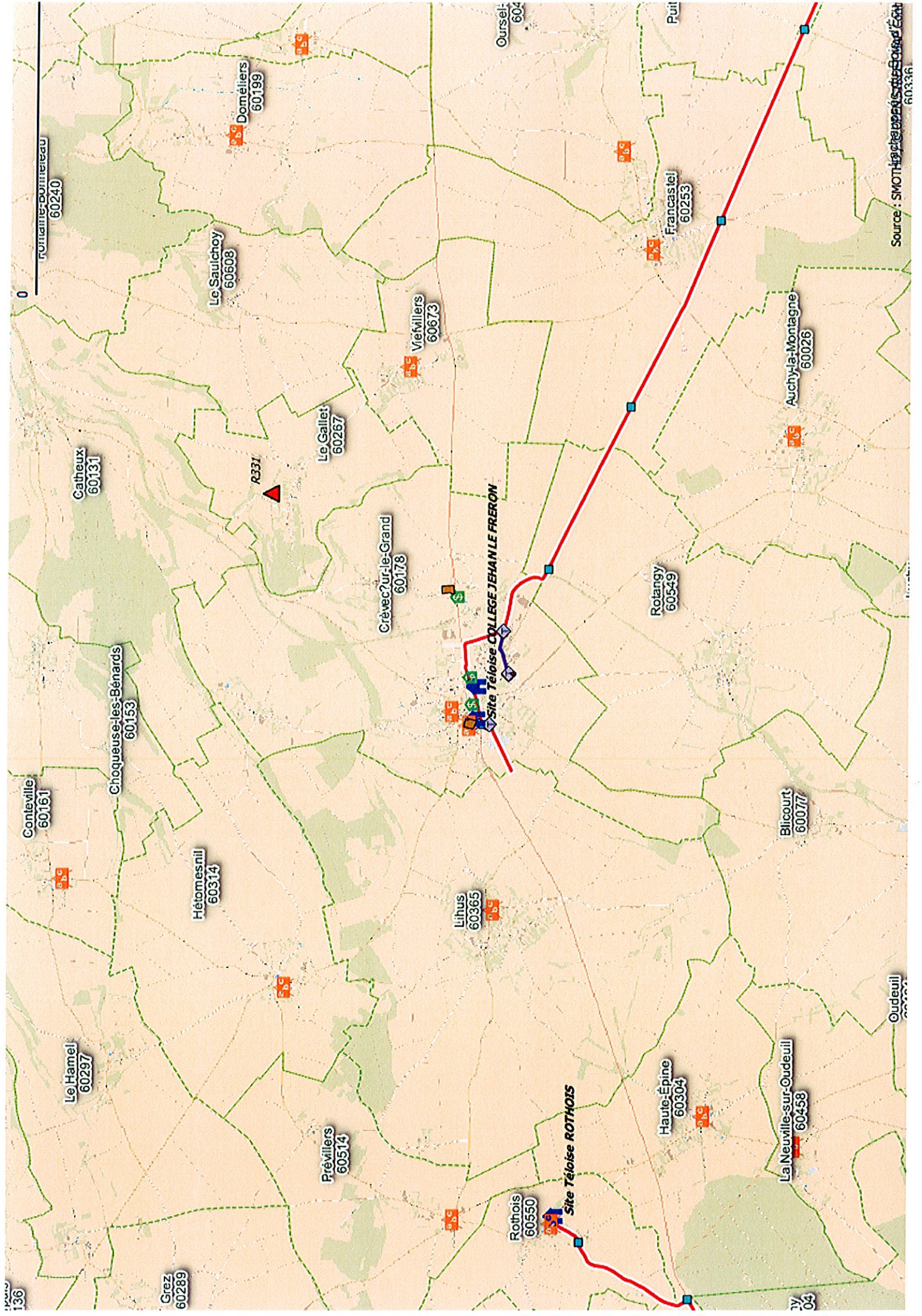
Historique et piste d'actions

Date d'intégration

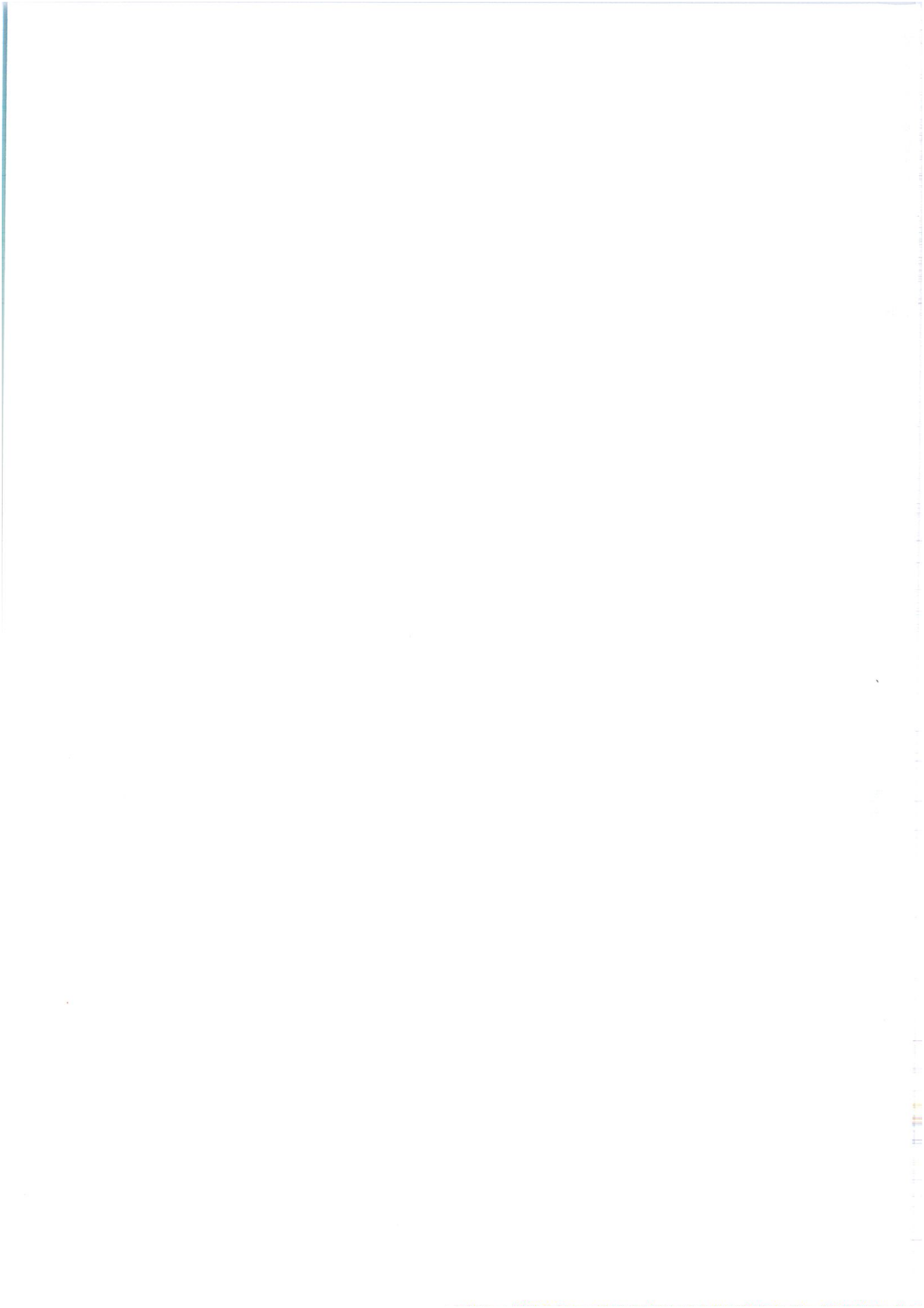
Pistes d'actions

Etat d'avancement

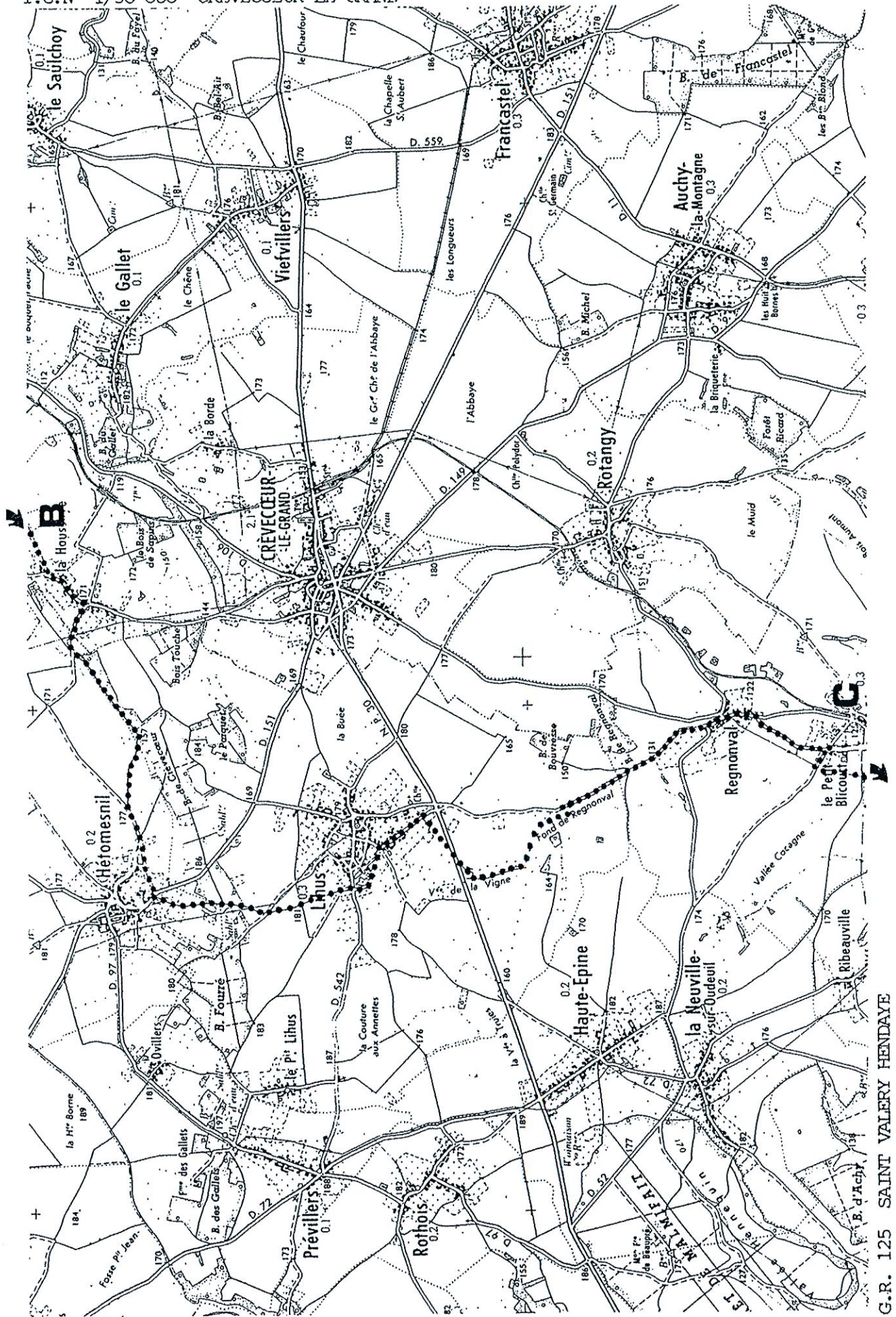
Maître d'ouvrage choisi

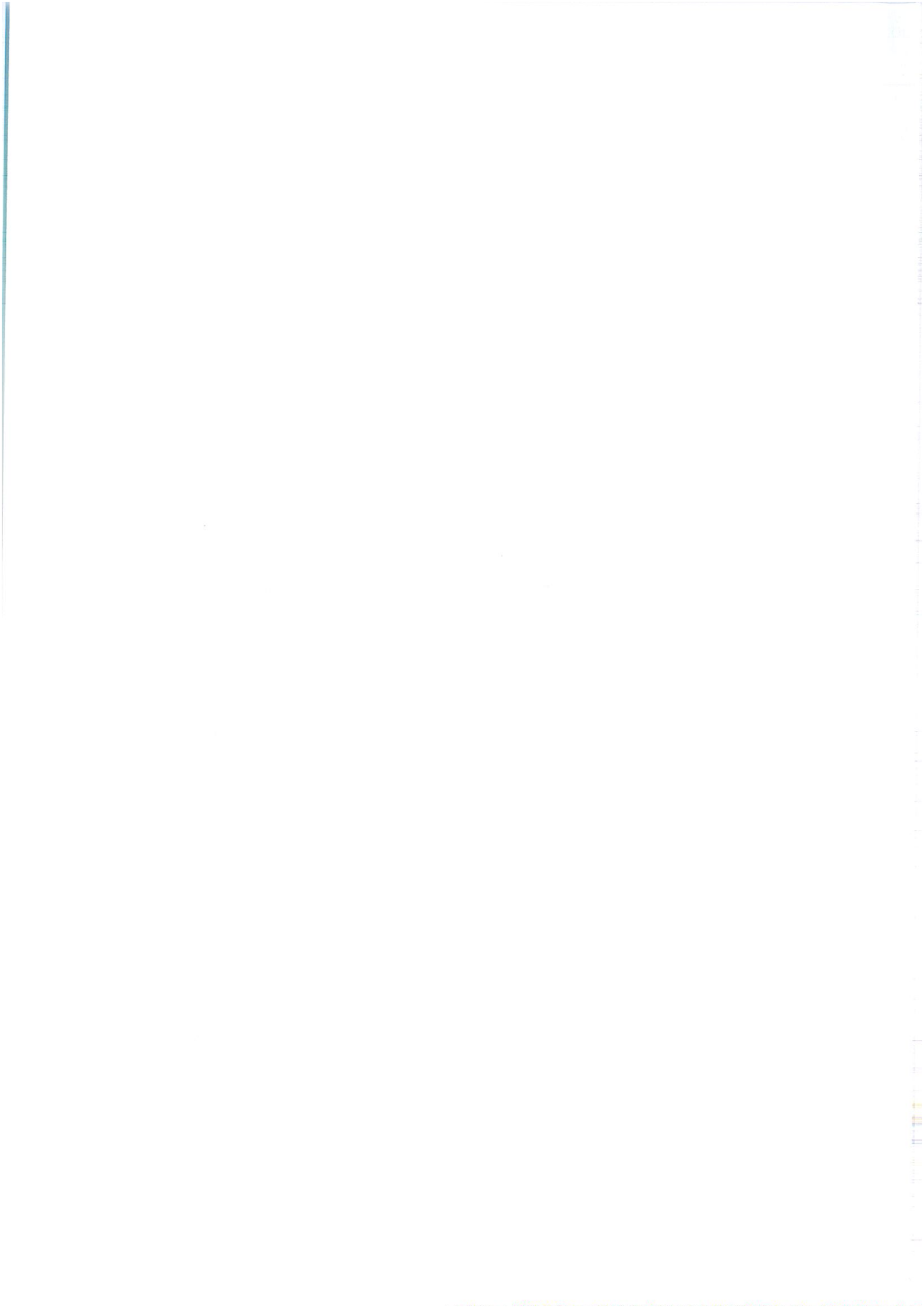


Source : SMO - Hachette Géographie - Institut National de l'Éducation
60336

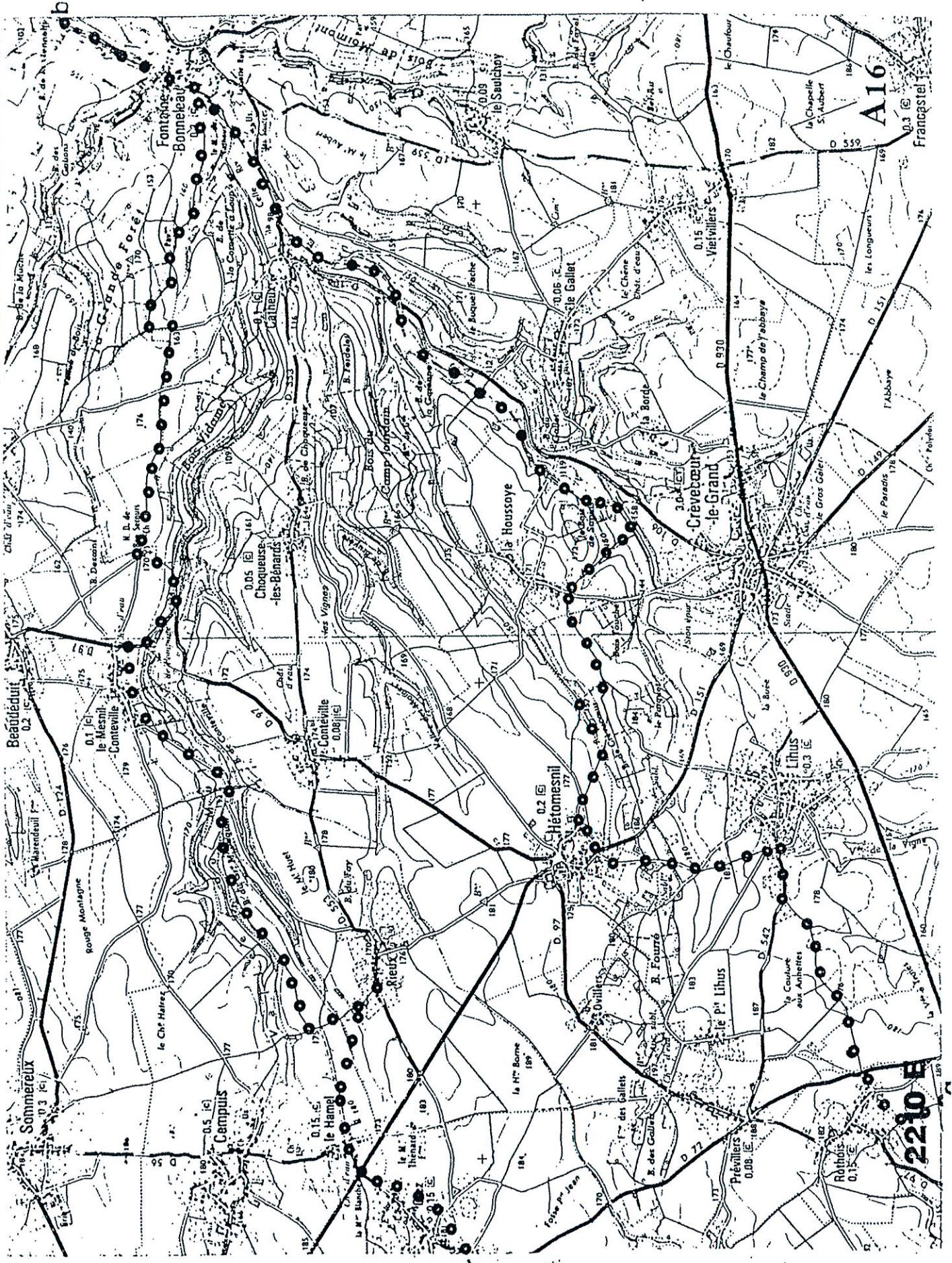


I.G.N 1/50 000 CREVECOEUR LE GRAND





Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



A16

2210 E



Chemin proposé par la Communauté de Communes de Crèvecœur le Grand

Circuit : « La Vallée Madame »

CREVECOEUR LE GRAND : (Départ et arrivée)

Rue de Breteuil
Rue Général Moret
Rue d'Amiens
Rue de la Houssoye
Chemin Vicinal Ordinaire n°8 de Crèvecœur le Grand à la Houssoye
Chemin Vicinal Ordinaire n°5 dit d'Amiens après la Houssoye
Chemin Rural dit du Calvaire

Chemin Vicinal Ordinaire n°12 de Crèvecœur le Grand au Gallet
Ancien chemin de fer d'Amiens à Montsout

Délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2007 rendue exécutoire le 26 décembre 2007

CATHEUX :

Chemin Rural de la Houssoye à Catheux
Chemin Rural d'Hétomesnil à Catheux
Rue Principale
Chemin Rural du Gallet à Catheux
Ancien chemin de fer d'Amiens à Montsout
Chemin rural de Choqueuse les Bénards au Gallet

Délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2008 rendue exécutoire le 22 janvier 2008

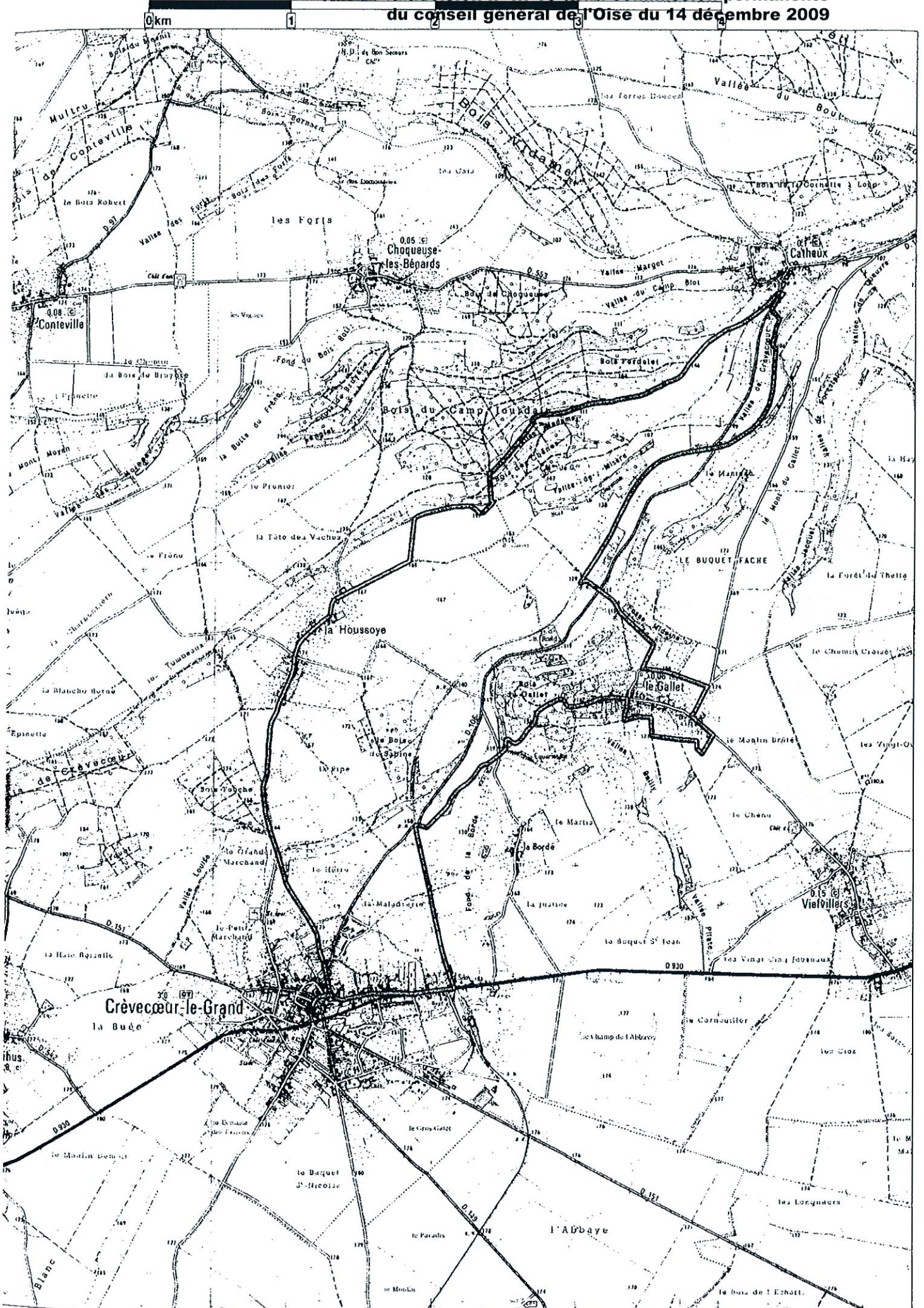
LE GALLET :

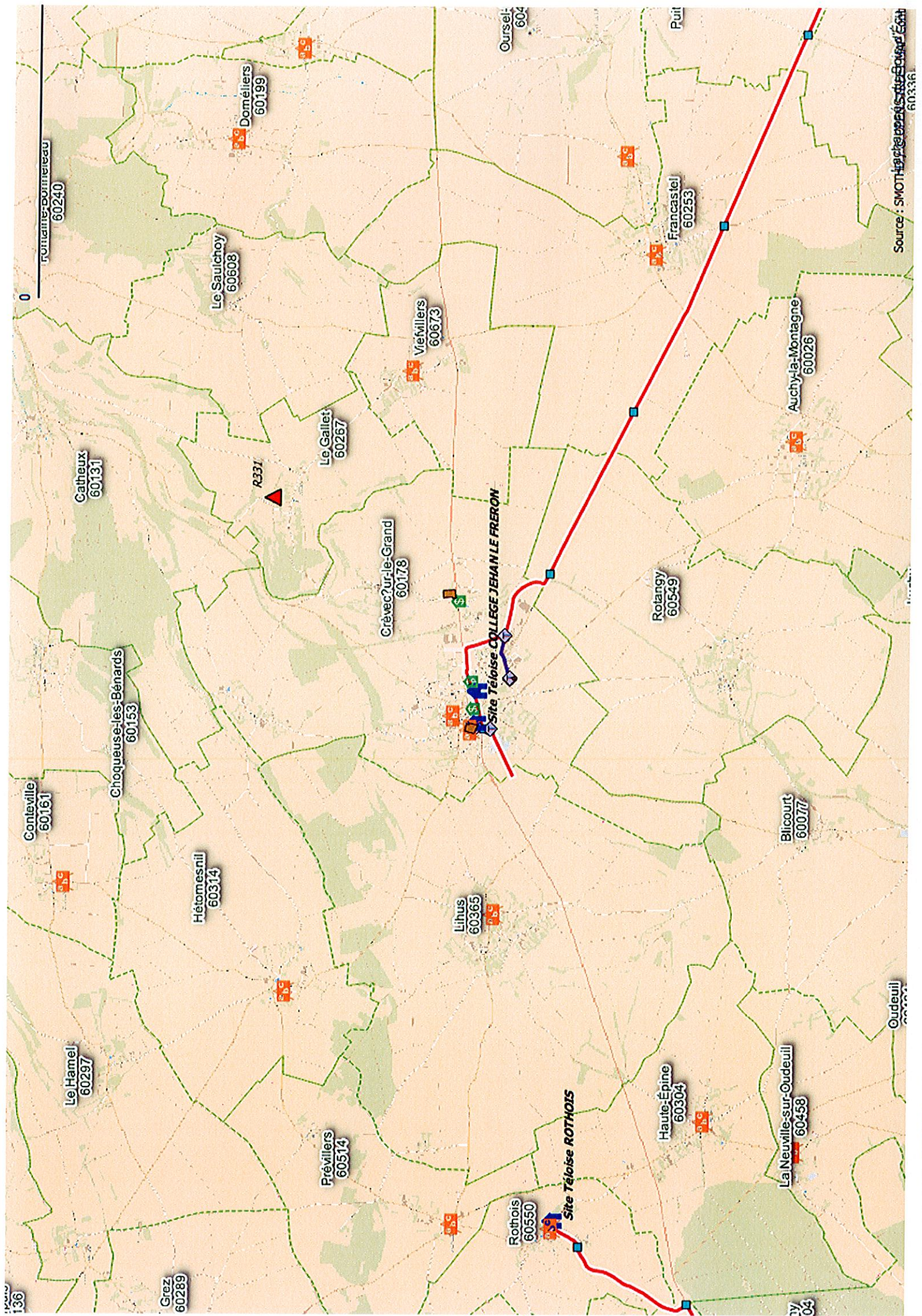
Voie communale n°1 de Crèvecœur au Gallet
Chemin du Bout de la Sense
Rue du Forestel
Rue du Pressoir
Chemin du tour de Ville
Chemin du Gallet
Rue de la Sablonnière
Voie communale n°4 de Crèvecœur au Gallet

Délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2007 rendue exécutoire le 3 décembre 2007

LA VALLEE MADANE

Extrait de la décision n° III-10 de la commission permanente
du conseil general de l'Oise du 14 décembre 2009





136

Grez
60289

Previllers
60514

Rothois
60550

Site Teloise ROTHOIS

Haute-Epine
60304

La Neuville-sur-Oudeuil
60458

Oudeuil

Conteville
60161

Choqueuse-les-Bénards
60153

Hétomesnil
60314

Lihus
60365

Site Teloise COLLEGE JEAN LE FRERON

Blicourt
60077

Catheux
60131

R331

Le Sauchoy
60608

Le Gallet
60267

Crèvecœur-le-Grand
60178

Vieillers
60673

Rolangy
60549

Auchy-la-Montagne
60026

Francastel
60253

Oursel
604

Source : SMOT - IGN - BRGM - BRISQ - IGN
60336

